



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 19 juin 2024

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SECURITE (SPEZF)
AVIS D'ALERTE ORAGES VIOLENTS**

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF** pour le phénomène **ORAGES VIOLENTS** pour l'ensemble des communes du département.

À partir de ce jour 14h00.

Commentaire :

Ce mercredi en milieu de journée, une accalmie concerne la région avec le retour temporaire d'un temps plus calme et sec, à l'exception de quelques averses orageuses déjà présentes sur le Nord du Poitou.

Cet après-midi, des averses orageuses d'abord peu organisées concernent l'est de l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou. Elle peuvent toutefois déjà donner des cumuls ponctuellement importants notamment sur le Poitou où ces cellules seront peu mobiles.

En fin de journée, un axe pluvio-instable plus organisé se met en place, d'abord sur le Limousin (placé en vigilance orange pour les orages), puis dans l'intérieur des terres des départements aquitains jusqu'aux Pyrénées. Des passages pluvio-orageux successifs continuent de se succéder la nuit prochaine et demain, occasionnant des cumuls de précipitations importants sur l'épisode, dépassant fréquemment les 30 mm et pouvant même atteindre 50 à 80 mm sous les orages les plus forts.

Conséquences :

Une activité électrique importante, quelques chutes de grêle et des rafales voisines de 60 à 70 km/h sont également possibles sur le département.

Consignes de comportement :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- J'évite de me déplacer ;
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Cyrille LEFEUVRE